

**Service Enfance**

02 40 56 04 95 • services-enfance-malville@orange.fr

Estelle PORCHER



## INFORMATION

**N/REF : 11-005**

**Objet : Fonctionnement de l'étude surveillée**

**A Malville, le 4 avril 2011**

Après une concertation avec la commission des affaires scolaires, il nous semblait nécessaire de préciser le fonctionnement de l'étude au sein de l'accueil périscolaire élémentaire.

L'accueil périscolaire est un temps d'animation. Il est enregistré au même titre qu'un accueil de loisirs auprès de Jeunesse et Sport. L'étude ne fait donc pas parti des objectifs pédagogiques d'un accueil de loisirs.

L'étude n'est pas un temps d'aide aux devoirs. En conséquence, nous l'avons renommée « **étude surveillée et non dirigée** ». L'équipe d'animation met à disposition un endroit calme, dans lequel l'enfant peut faire ses devoirs de façon autonome. Les animateurs n'ont ni la compétence de vérifier si les devoirs sont faits, ni de les corriger.

Ce temps n'est pas facturé en plus aux familles. Il fait parti du temps global de présence de l'enfant.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'accepter, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Maire Adjoint aux affaires scolaires**  
**Patrick BRIAND**

